

Portant nomination et Promotions à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin de certaines personnalités béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°123/PR/DC/SP-C du 23 février 2015 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommées, promues et élevées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :





I- PROMOTIONS

a- A la Dignité de Grand Officier :

- Monsieur **PARAÏSO Emile Louis**, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), (Com/ONB par décret n°2010-355 du 28 juillet 2010).

b- Au Grade de Commandeur :

- Monsieur **BABALOLA David**, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

c- Au grade d'Officier :

- Monsieur **BOUSSARI Waliyou**, Président Directeur Général de FORAG - SA.

II- NOMINATION

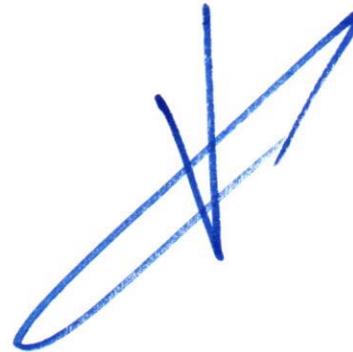
a- Au grade de Chevalier

- Monsieur **ASSOGBA Hovêhou Paul**, Ingénieur Electricien, Responsable d'Agence RMT Bénin ;

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2015

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
 l'Ordre National du Bénin,

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations: PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 04.